



GRUPE D'ÉVALUATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES
INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES (GRIC)
Première Réunion ordinaire de 2022
3 et 4 février 2022
Réunion virtuelle

OEA/Ser.E
GRIC/O.1/doc.70/22
25 janvier 2022
Original: anglais

Projet d'engagement politique pour le programme régional du Neuvième Sommet des Amériques en matière de transformation numérique

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques,

AFFIRMANT le rôle essentiel que jouent des écosystèmes numériques dynamiques et résilients pour appuyer des économies numériques dynamiques, accroître l'état de préparation et améliorer la réaction à d'éventuels événements en matière de santé et de climat, favoriser l'inclusion de tous les peuples, encourager et protéger le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, accroître la compétitivité et augmenter l'investissement, et améliorer la prestation de services publics,

SOULIGNANT que la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a révélé l'étendue du fossé numérique et a souligné l'importance de l'accès à Internet, de la culture numérique et de l'utilisation sécuritaire d'outils numériques, en particulier au sein des communautés vulnérables et longtemps marginalisées,

RECONNAISSANT la nécessité d'une coopération régionale plus étroite, y compris avec le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs sociaux, dans l'élaboration de politiques définissant des écosystèmes numériques afin de favoriser la croissance et la compétitivité à l'échelle régionale ainsi que l'utilisation responsable et éthique de la technologie,

Nous engageons par la présente à :

1. faciliter l'accès à large bande universel et abordable à Internet à tous les peuples des Amériques d'ici 2030;
2. étendre la transition vers un gouvernement numérique et à étendre la culture numérique et les capacités des citoyens, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes en matière de cybersécurité;
3. renforcer la coopération en matière de commerce numérique, y compris des engagements visant à faciliter la circulation transfrontalière de données tout en protégeant la confidentialité des données;
4. offrir aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, des occasions de participer au commerce électronique et d'utiliser des technologies numériques et des services logistiques afin d'améliorer leurs opérations;

5. encourager l'acceptation de paiements numériques et de services financiers numériques plus généraux et à numériser le paiement de frais dans le secteur public pour accroître la transparence;
6. favoriser l'utilisation d'outils et de plateformes numériques pour élargir l'équité et l'inclusion et réduire le fossé numérique, notamment par une utilisation accrue et inclusive de technologies pour la cybergouvernance, le commerce électronique, les finances, la santé, l'éducation, la participation des citoyens et la préservation de la culture ainsi que par un accès élargi à ces technologies;
7. promouvoir le respect des droits de la personne sur Internet ainsi que dans la diffusion et l'utilisation de nouvelles technologies et de technologies numériques;
8. tirer parti des outils numériques dans la préparation à des situations graves de crise sanitaire, climatique, environnementale ou autre et dans la réponse rapide à ces situations;
9. promouvoir la transparence et la responsabilité dans l'utilisation de technologie numérique, notamment l'utilisation responsable et éthique d'intelligence artificielle fiable, tout en protégeant la confidentialité des données et les droits de la personne;
10. appuyer l'élaboration d'architectures de réseau de communication ouvertes, interopérables, sûres et fiables ainsi que de politiques de réglementation visant à étendre la connectivité, favoriser la compétition et stimuler l'innovation;
11. prévenir la fermeture, le blocage ou le ralentissement de l'Internet, des plateformes de télécommunication ou de médias sociaux;
12. collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques interopérables et basées sur des normes en matière de cybersécurité et de protection du consommateur, comportant des dispositifs de sécurité destinés à prévenir la cybercriminalité et à s'y attaquer;
13. élaborer et à commencer à mettre en œuvre un programme numérique de transformation à l'échelle régionale dans les Amériques basé sur ces engagements communs, d'ici 2023;
14. charger les ministres et autorités appropriées d'appuyer, avec le soutien de membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets, le processus d'établissement et de mise en œuvre du programme par le truchement du processus des Sommets des Amériques et du Groupe d'évaluation et de mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques.